

COPRO dans le monde du contrôle et de la certification de produits – Passé, présent et futur

Passé

En 1983 : les origines, le besoin d'un organisme indépendant

Fin des années 70, fut élaboré un nouveau cahier des charges pour les travaux d'infrastructure subventionnés. L'une de ses conséquences fut la nouvelle approche pour « l'approbation des matériaux ». Les produits ne pouvaient pas (et ne peuvent toujours pas) être mis en œuvre par le maître d'ouvrage public avant qu'ils n'aient été dûment approuvés par le fonctionnaire dirigeant. Dans la pratique, les essais en laboratoires et l'attente des résultats entravaient gravement le déroulement des chantiers. L'article 12 de l'AR portant sur le cahier général des charges proposait une solution : il peut être dérogé à ces contrôles si, au cours de la fabrication, les produits sont contrôlés par un organisme indépendant.

Les discussions entre les institutions

publiques et la Fédération des Entrepreneurs de Travaux routiers aboutissaient très rapidement à la naissance d'un tel organisme indépendant pour la construction routière : COPRO, pour COntôle des PROduits. Pour garantir l'impartialité de l'institution, la représentation dans les conseils d'administration était (et est toujours) répartie en parts égales entre les représentants de ces deux groupes.

Du contrôle du béton à la certification de produits et à la notification pour le marquage CE

Suite à l'utilisation courante de différentes sortes de produits en béton dans la construction routière, il était tout indiqué de commencer par ce secteur : bordures de trottoirs, dalles, pavés, tuyaux et chambres de visite. Peu après, les premiers contrôles sur les bitumes et fillers ont suivi. En 1987 naît la certification de

l'asphalte, sous la propre marque de qualité COPRO. COPRO commençait son processus de croissance. Dans les années 90, c'est au tour des granulats recyclés de faire l'objet d'une certification. D'autres produits plus petits, avec peu de titulaires potentiels à la certification, empruntent cette voie (la fonte, les dispositifs de retenue routiers, les géotextiles...). Les développements les plus récents sont la reconnaissance par le SPF Economie de COPRO en tant qu'organisme notifié pour le marquage CE et l'exécution de contrôles dans le cadre de chantiers spécifiques.

Présent

À ce jour, COPRO est reconnu par la majorité des acteurs clés comme un partenaire incontournable de la qualité, en particulier pour tous les produits utilisés dans le secteur routier et de l'infrastructure.

COPRO est le plus important organisme de certification pour les produits liés à ce secteur en Belgique. COPRO certifie 7.500 produits auprès de 300 fabricants différents. Ceux-ci sont divisés en 6 secteurs : béton, asphalte, granulats, matériaux synthétiques, métal et divers.

COPRO compte environ 35 collaborateurs, pour un chiffre d'affaires de 6,2 millions d'euros.

L'importance de la qualité et de la certification

Dans le monde actuel, où tout doit se faire plus vite, plus techniquement et plus efficacement, la qualité des produits est plus que jamais devenue



une priorité. Les frais de non-qualité sont gigantesques. Des études démontrent qu'une entreprise perd en moyenne 20% de son chiffre d'affaires annuel brut en raison de la non-qualité.

La qualité est définie comme « fitness for use », le fait d'être conforme aux exigences qui sont posées.

Ce contrôle de conformité peut se faire par le producteur lui-même (1^{ère} partie) via l'autocontrôle de la production, par le client, l'utilisateur (2^{ème} partie) via un contrôle d'acceptation, et par l'organisme indépendant (3^{ème} partie) via une réception par lot. Il peut être renoncé à ce contrôle d'acceptation lorsque la production est faite sous certification. Dans ce cas, la 3^{ème} partie déclare qu'il existe un niveau de confiance suffisant dans les capacités du producteur à garantir la conformité des produits avec les prescriptions.

Cette voie de la certification est, dans la vie quotidienne, devenue une évidence. Des marques volontaires existent pour toutes sortes de produits et services.

Dans le secteur de la construction en général, et en particulier dans le secteur routier et de l'infrastructure, la certification a également évolué pour devenir un outil essentiel à la qualité.

Cette évolution vers plus de certification a le vent en poupe.

Futur

Toujours moins de surveillance du chantier

Sur le plan de l'exécution et de la surveillance, le cadre technique au sein des pouvoirs publics n'a pas été complété structurellement au cours de ces dernières décennies, au contraire même, certaines administrations ont vu leur personnel diminuer de manière substantielle. Cela

conduit à un manque chronique de surveillance sur chantier, insuffisamment compensé par la sous-traitance à des partenaires privés.

Moins de surveillance sur le chantier peut conduire en général à un résultat final de moindre qualité et, en particulier, à l'utilisation de produits non certifiés.

En regard des budgets de fonctionnement prévus, cette tendance va se poursuivre dans un proche avenir.

De la certification des produits à...

Comme mentionné précédemment, l'origine de la certification et de COPRO est fortement liée au contrôle des produits. Un long chemin a été parcouru et entretemps les produits les plus importants dans le secteur de la construction sont certifiés.

Cependant, il est de plus en plus communément admis qu'un bon produit ne constitue seulement une première étape vers un bon résultat final. La conception, la production, le transport, le traitement, l'utilisation, l'entretien jouent évidemment un rôle tout aussi important dans le « fitness for use ».

Cette prise de conscience a entraîné, au cours des dernières années, l'apparition de toutes sortes de systèmes de certification : pour la gestion de

la qualité (ISO 9001, NTMB), pour l'environnement (ISO 14001), pour la sécurité (OHSAS 18001), pour la sécurité de l'information (ISO 27001), pour la maîtrise de l'énergie (ISO 50001), pour des systèmes de produits (revêtements drainants, systèmes de stockage d'eau), pour des personnes, pour des processus d'application, pour certains aspects (développement durable), pour des « exécutants ».

Il s'agit d'une tendance qui va sans aucun doute se poursuivre.

Il y a notamment une demande explicite de la part des maîtres d'ouvrage publics et privés en faveur d'une certification de l'exécution, associée à une certification des personnes et des systèmes.

Utilisés en tant que critères de sélection, ces types de certifications contribueront sans aucun doute à l'obtention de projets de meilleure qualité. Les « exécutants » eux-mêmes se rendent compte que de cette manière, ils peuvent mettre en avant et valoriser un travail de qualité et ainsi contenir la concurrence déloyale.

Que voilà de bien beaux défis pour la certification en général, et pour COPRO en particulier!

